



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 19/06/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 19 juin 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°2 : Convention EDF Solidarité

Présents :

Madame LUGUET Pascale Présidente

Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne Membres

élus

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Monsieur FAINZANG Bernard

Membres désignés

Absents excusés :

Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Madame MANSE Corinne)
Madame FRECHET Christine (absente excusée), Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT Florence (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée), Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	008
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

I - Exposés des motifs

Afin de mieux accompagner les familles boétiennes dans sa quête de lutte contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique, le CCAS de Boé souhaite se rapprocher d'électricité de France (EDF) pour accéder à des données plus précises sur les clients d'EDF via le portail PASS'EDF.

Ce partenariat doit permettre d'anticiper les difficultés et de mettre en place des modalités de résorption des impayés en concertation entre le client, le CCAS et EDF.

Par ailleurs, des réunions d'information seront mises en place à destination des boétiens pour les informer sur les mesures gouvernementales type chèque énergie.

Il vous est demandé, chers collègues, de bien vouloir autoriser madame la Présidente à signer la convention jointe en annexe.

II - Considérants et références juridiques

Vu le projet de convention de partenariat entre EDF et le CCAS de Boé,

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 14 juin 2023, le Conseil d'Administration a été convoqué de nouveau et peut valablement délibérer, ce jour, sans conditions de quorum,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

AUTORISER : madame la Présidente du CCAS à signer la convention ci-jointe.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Monsieur Philippe Bru

Mme Pascale Luguet